

Vaud

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **47 (1959)**

Heft 868

PDF erstellt am: **19.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-269446>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

Association vaudoise des citoyennes

C'est le nom nouveau de l'Association vaudoise pour le suffrage féminin, ainsi en a décidé après la votation du 1er février, l'assemblée de l'association tenue sous la présidence de Mlle A. Quinche, en présence de très nombreuses déléguées venues de tout le canton; les sections d'Orbe, d'Yverdon-Grandson, de Morges, de Nyon, de Vevey, de Montreux, de Bex et de Lausanne étaient représentées, et Mme Jaquier, de Commugny, la seule présente en possession de sa carte civique, était venue de son village pour fleurir Mlle Quinche et Mme Zanchi (Lausanne).

Mlle Quinche a résumé le travail de propagande de l'an passé, celui du comité d'action pour la votation du 1er février et annoncé le début d'une troisième campagne visant à l'instruction civique des électrices, avec la collaboration des autorités cantonales et communales, du Cartel des associations féminines, du Séminaire coopératif, etc.

Le travail futur de l'association consistera à renseigner les femmes sur leurs nouveaux devoirs, à leur expliquer les problèmes de la politique cantonale et communale, à poursuivre le travail de propagande afin que les femmes obtiennent leurs droits politiques sur le terrain fédéral; l'activité et le comportement des Vaudoises constitueront une excellente propagande aux yeux de la Suisse allemande. Le travail se poursuit donc et la collaboration de femmes toujours plus nombreuses est nécessaire.

Le rapport annuel, les comptes du comité vaudois d'action pour la votation du 1er février, présentés et commentés par Mme L. Zanchi, trésorière, ont été approuvés. Le comité cantonal a été composé de Mmes Panchaud (Orbe), M. Kammacher, Jaquier, Camphiche (Nyon), Gerhard, Nobs, Mermod (Vevey), Morerod, Porad, Ogay (Montreux), S. Chappuis, Chauvet, Chevaux (Morges), Jaquier, Savioz, Mercier (Bex), A. Quinche, L. Zanchi et S. Bonard (Lausanne). Mlle A. Quinche, « la présidente de la victoire », depuis vingt-sept ans à la tâche, ayant décliné une réélection, a été remplacée par Mme G. Girard (La Tour-de-Peilz) présidente des sections de Vevey et Montreux, qui a remercié de tout cœur la présidente sortante de charge en lui remettant une thèse en argent; les acclamations de l'assistance ont fait Mlle Quinche, présidente d'honneur de l'association.

S. B.

Les femmes dans les partis

Mmes Chavan-Bahon, présidente, Berthe Grossi, vice-présidente, Irène Masnata-Krafft, du Groupe des femmes libérales de Lausanne, ont été appelées à siéger dans le comité du Parti libéral lausannois.

Mme Anne Miauton, à Cossonay, a été nommée secrétaire du Parti libéral de Cossonay.

BAECHLER
timbre - 100

et ne sont pas chers du tout

Nos suffragistes à l'œuvre

L'Association suisse pour le suffrage féminin a cinquante ans (suite p. 1)

de 9 à 11, ce qui permettra à certaines régions du pays d'y avoir une représentante.

Pour le présent, l'assemblée a élu un comité de 10 membres. Deux des membres sortants n'acceptaient plus de réélection, Mesdames Vischer-Alioth, douze ans présidente, à qui fut conféré le titre de membre d'honneur et Mme Alix Choisy, qui a présidé l'Association suisse depuis 1935. Me Quinche lui décerna un bel éloge et lui adressa les remerciements de l'assemblée pour l'activité dévouée qu'elle a déployée.

L'assemblée leva un moment la séance pour s'en aller savourer, sur la terrasse, face au lac, un délicieux thé offert par la section de Montreux.

A la reprise fut proposée la candidature à la présidence de Mlle Gertrud Heizelmann dont on lut un télégramme, elle aussi était retenue au loin par la maladie; elle fut élue à une grosse majorité.

Me Quinche présenta alors un remarquable exposé sur l'activité des sections vaudoises, de 1908 à 1959, récompensées par la victoire du 1er février. Me Quinche rendit hommage au travail fort ingrat des pionnières et des pionnières, puis elle énuméra les étapes successives de ce travail: le droit de vote

féminin dans l'Eglise, l'admission des femmes dans les commissions scolaires, dans les tribunaux et les élections de prud'hommes, les femmes juges et enfin, depuis six semaines, l'égalité civique obtenue, les premiers scrutins ouverts aux femmes. On se souviendra que la première Vaudoise qui a voté fut une paysanne, Mlle Pidoux, qui dirige son exploitation agricole et qui a pénétré dans le local de vote à Oulens, le 19 avril, à 13 h. 14!

L'assemblée salua la péroraison d'une longue ovation.

Au dernier point de l'ordre du jour, aux divers, la section bâloise fit part d'une initiative qu'elle vient de prendre pour intensifier son action. Au lieu de créer un bulletin suffragiste local, elle publie régulièrement une feuille consacrée à son activité dans le *Schweizer Frauenblatt*. Cette initiative nous paraît heureuse. La section bâloise est entreprenante et les lecteurs ou lectrices du *Schweizer Frauenblatt* pourront être entraînés par cet exemple et des sections plus timides stimulées.

Les détails sur le banquet commémoratif et la journée du dimanche paraîtront dans *Femmes suisses*.

A. W. G.

La première femme de Suisse qui a voté est une citoyenne d'Oulens

La première femme de Suisse, et naturellement du canton de Vaud, qui a exercé ses droits civiques, est Mlle Ida Pidoux, qui s'est présentée, le 19 avril à 13 heures, au bureau électoral d'Oulens s/Lucens, pour élire un conseiller municipal, pour remplacer M. Willy Gurtner, agriculteur, qui s'établit à Genève.

Oulens, qui a 80 habitants, compte 28 électeurs et 22 électrices. M. Bigler a été élu par 15 voix sur 27 votants, dont cinq femmes. Sur les 22 électrices du village, cinq ont exercé leurs droits.

La première électrice qui a exercé ses droits Mlle Ida Pidoux, est une authentique Vaudoise, propriétaire d'un domaine cultivé par son fermier. Elle a été membre du premier comité de l'Association des paysannes vaudoises et caissière du groupe de Moudon-Lucens de cette association.

.

La commune de Commugny a également vécu, le 19 avril, une journée historique; elle devait désigner un conseiller municipal pour remplacer M. Ch.-Ed. Bridel, artiste peintre, qui quitte la localité; il y avait trois candidats désignés par une assemblée préparatoire à laquelle ont assisté onze femmes.

.

La commune compte 111 électrices, 95 électeurs; M. Vuiller a été présenté par 67 voix sur 114 votants, 57 hommes, 57 femmes. Ce scrutin avait attiré, dès 13 h. 30, ouverture des opérations, un nombreux public de photographes et de journalistes.

S. B.

Si notre journal vous intéresse, aidez nous à lui trouver des abonnés.

Un député vaudois élu par les hommes et par les femmes

Troisième événement historique et féministe dans le canton de Vaud, en avril dernier: les électrices du cercle de Bottens, qui compte dix villages, ont élu, avec les électeurs, un député au Grand Conseil dans une élection complémentaire. Qui a dit et écrit que les campagnardes ne voulaient pas du droit de vote? Tant à Commugny qu'à Oulens et dans le cercle agricole de Bottens, les paysannes ont montré qu'elles entendaient bien se servir des droits politiques octroyés aux Vaudoises, le 1er février.

Le cercle de Bottens compte 1479 électeurs inscrits; il y a eu 1178 votants, 612 hommes, 566 femmes; le candidat radical, M. A. Jacoud, syndic de Froideville, a été élu contre le candidat chrétien social (car la population du cercle est protestante et catholique). Quinze voix sont allées à une candidate non officielle, Mlle H. Matthey, maîtresse d'ouvrages à Morrens, le village du major Davel.

Les féministes ont toujours dit que le suffrage féminin ramènerait au scrutin les électeurs indifférents. C'est bien ce qui s'est produit; à Commugny aussi bien que dans le cercle de Bottens, les électrices se sont dérangées en rangs plus serrés qu'en de précédentes occasions. On cite en exemple Malapalud où tous les électeurs inscrits, 21 hommes et 14 femmes, sont allés voter pour leur syndic, le candidat malheureux.

Et l'histoire continue. Dimanche 3 mai, ce sont les femmes de Premier, petit village sis au-dessus de Romaniémont, qui a vu les femmes se rendre aux urnes, quasiment aussi nombreuses que les hommes (88 % du corps électoral) pour élire deux conseillers municipaux.

S. B.

GENÈVE

La Commission du Grand Conseil s'est mise au travail

L'étude du projet d'introduction du suffrage féminin dans la constitution genevoise a été confiée à une commission qui s'est déjà réunie et a élu M. Déonna comme président. Celui-ci a fait remarquer à ses collègues qu'il ne s'agit pas seulement de modifier l'article 41 en donnant le droit de vote aux femmes, mais qu'il y aurait à refondre neuf articles de la constitution dont la teneur découle de l'article 41: référendums, initiatives, élection au Conseil des Etats, incompatibilités familiales dans les élections... La commission doit se prononcer sur les propositions de M. Déonna.

En juin, le Grand Conseil prendra connaissance des rapports de majorité et de minorité. Si le Grand Conseil approuve, la votation pourrait avoir lieu après les vacances.

BERNE

Changement de présidente

Mme Gonzenbach-Schümperli, qui fut pendant quatorze années, la présidente infatigable de l'Association bernoise pour le suffrage féminin, s'est retirée et son poste a été confié à Mme Hertha Mäder-Luthy avocate. Dans le dernier rapport qu'elle a signé et présenté à l'assemblée générale 1959, elle a pu marquer que le groupe suffragiste comptait 1017 membres et que, lors de la votation fédérale du 1er février, 36 communes bernoises avaient donné une majorité en faveur du suffrage féminin.

La séance du 27 mai a été consacrée à cette question: *Nous formons un groupe de jeunes*.

Meubles en jonc - Vannerie
Articles de voyage - Maroquinerie
Parasols - Parapluies

A. PEIRY

7, avenue Pictet-de-Rochemont
Tél. 36 87 35

Des citoyennes vaudoises ont assermentées

Le 24 avril, le Conseil général de Cuarnens a tenu son assemblée. Auparavant, les femmes avaient été invitées à assister, pour leur information, à de telles assemblées. Mais cette fois, elles ont fait leur entrée officielle dans la vie politique du village. Elles ont été assermentées par le président de l'assemblée, M. Francis Guyaz, puis elles ont participé aux délibérations, concernant notamment les problèmes de restauration du temple.

.

La première conseillère communale de Suisse, Mlle Mauricette Cachemaille, secrétaire à l'Ecole cantonale d'agriculture de Grange-Verney, près de Moudon, a prêté serment, le 20 mai. Elle a été désignée par le comité du parti socialiste, la liste des «viennent ensuite» des élus socialistes étant épuisée. Le président du Conseil communal, avec ses félicitations, a remis à Mlle Cachemaille une gerbe de fleurs.

Données et renseignements sur l'introduction du suffrage féminin en Suisse

Guide pour conférenciers (suite)

La participation à la vie publique associera les femmes à la boue politique et aux querelles de partis

La politique n'est pas sale en soi, car elle est l'organisation de la vie collective du pays. Cette vie commune doit être organisée; les enfants doivent être instruits, le commerce réglementé, les faibles doivent être protégés, les droits et les devoirs des citoyens doivent être fixés. Notre démocratie repose sur les partis, lesquels sont nécessaires pour exprimer la volonté populaire; ils constituent le lien entre le peuple et les autorités; ils travaillent à renseigner et à former l'opinion publique. Sans parti, le jeu démocratique ne pourrait s'exercer. C'est une contradiction de louer nos institutions démocratiques et de mépriser les conditions qui leur permettent de fonctionner.

L'organisation de la vie publique est une tâche lourde; si d'aucuns emploient des moyens répréhensibles, cela est fort regrettable. C'est être doublement coupables pour les citoyens propres et corrects que de se tenir éloignés de la politique. Cela est valable pour les femmes aussi.

La Suisse ne peut être comparée à d'autres pays

La comparaison avec d'autres démocraties est utilisée à la fois par les partisans et par les opposants du suffrage féminin. On dit que la Suisse avec son droit de référendum qui oblige à se prononcer sur des questions techniques ou

spéciales, ne peut se comparer avec d'autres pays, où l'on se contente d'élire. La Suisse reste un cas exceptionnel; bien qu'ailleurs, dans certains pays, il arrive que l'on pose au corps électoral des questions spéciales.

Les droits politiques, a dit M. Feldmann, sont plus importants en Suisse qu'ailleurs. Ce qui rend encore plus profond le fossé entre la partie du peuple qui jouit des droits politiques et celle qui ne possède aucun droit.

C'est une raison de plus d'accorder aux femmes les droits politiques puisqu'elles pourront ainsi voter ou repousser des lois qui régleront leur vie quotidienne.

Motifs psychologiques de l'opposition

Il y a des dizaines d'années qu'on lance, dans les discussions, des arguments facilement réfutables contre le suffrage féminin. Si l'opposition continue, c'est qu'il y a chez les opposants des raisons psychologiques qui les poussent depuis quarante ans à déposer un non dans les urnes.

Parmi ces motifs psychologiques, il faut citer la tradition, la routine, la paresse d'esprit, le sentiment que ce qui est doit demeurer immuable. Ce traditionalisme-là est un danger, il s'oppose au progrès, à l'évolution normale des choses. C'est de l'immobilisme.

Est-ce trop demander que l'aspiration vers les droits politiques de nombreuses femmes, que celles qui se préparent depuis longtemps à cette tâche, ne soient pas freinées par celles que les droits politiques n'intéressent pas?

Les craintes des partis politiques

De nombreux adversaires du suffrage féminin craignent pour leur parti; ils croient que les femmes augmentent les rangs de leurs adversaires.

Que dire de ces craintes? Elles sont si contradictoires

qu'elles s'annihilent les unes les autres. L'expérience de l'étranger est là pour nous apprendre que l'équilibre des partis politiques n'a pas été modifié par l'introduction du suffrage féminin. Les femmes en général poursuivent les mêmes buts que les partis masculins, elles travaillent avec les partis. La grande majorité des femmes mariées votent comme leur mari. Ne peut-on faire confiance aux femmes? (à suivre)

Lisez le
MOUVEMENT FÉMINISTE

LE ROSEY

ROLLE

(Hiver à Gstaad)

Institut international
de jeunes gens
(9 à 18 ans)

